



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 15 juillet 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX  
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel REBILLARD

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de procurations : 10  
Nombre de votants : 35  
Date de la convocation : 9 juillet 2024  
Date de publication : 22 juillet 2024

### **Conseillers présents**

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, MIRAT Maryline, DOUZENEL Alexandre,	CUINET Jean-Pierre, PECHINOT Jacques, REBILLARD Jean- Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DEMORTIER-BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL	Mohamed, BOURGEOIS- REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, GRUET Justine, JARROT-MERMET Laëtitia, DRUET Timothée, BOUTELOUP Guillaume
--	---	---

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à ANTOINE Patricia, JABOVISTE Philippe donne procuration à CHAMPANHET Stéphane, ROCHE Paul donne procuration à BERTHAUD Mathieu, FICHERE Jean-Pascal donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, DELAINE Isabelle donne procuration à MANGIN Isabelle, JEANNET Nathalie donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, GOMET Nicolas donne procuration à DRUET Timothée, MUGNIER Christine donne procuration à DOUZENEL Alexandre, HERRMANN Nadine donne procuration à BOUTELOUP Guillaume, EMONIN Laurent donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia

### **Conseillers absents non représentés**

### **Objet : Changement de dénomination d'établissements scolaires dolois**

Rapporteur : Madame Frédérique DRAY

Conformément aux articles L.212-4 et 5 du Code de l'Éducation, la commune a la charge des écoles maternelles et élémentaires publiques établies sur son territoire.

Elle est propriétaire des locaux, elle en assure la construction, la reconstruction, l'extension, l'équipement et le fonctionnement des bâtiments scolaires, elle gère l'achat des fournitures et équipements pédagogiques ainsi que la gestion des personnels.

La dénomination ou le changement de dénomination des établissements publics locaux d'enseignement est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement. La commune a choisi de nommer les trois écoles Rochebelle, Beauregard, et fusion des écoles Bedugue/Poiset du nom, soit d'une personnalité inspirante et représentative de l'histoire de notre Pays, soit du nom d'une personnalité appartenant à l'histoire de notre Ville.

Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à un lieu ou à un équipement municipal.

La majorité des écoles de Dole portent le nom d'une personnalité.

Afin de continuer dans ce sens, il est proposé de renommer les écoles suivantes :

Nom actuel	Nom proposé
École de la Bedugue	<b>École Simone Veil</b>
École Rochebelle	<b>École Marcel Aymé</b>
École Beauregard	<b>École Louis Pasteur</b>

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 12 juillet 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **DE RENOMMER** les écoles de la Bedugue, Rochebelle et Beauregard comme indiqué ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN      POUR : 35  
                  CONTRE : 0  
                  DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Actions Educatives
- Inspection Académique

Fait à Dole, le 15 juillet 2024.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

